

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Nombre de Conseillers Présents : 12  
Nombre de Procurations : 3  
Nombre de suffrages exprimés : 15  
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 59

VOTES :            Contre : 0            Pour : 15  
Date de convocation : 3 mars 2023

### **DÉLIBÉRATION N° 4.2** **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF** **2023** **BUDGET ANNEXE DES PORTS EN** **REGIE (SPIC)**

### **SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix mars, à neuf heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** *Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Sylvie GOSLIN, Daniel ELOI, Patrick HUGUET, Séverine MARCHAND, Claude CAUDAL, Jean MONTAVILLE, Jean-Michel BRARD, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, délégués titulaires, Jean-François RICARD délégué suppléant.*

**ÉTAIENT ABSENTS :** *Christiane VAN GOETHEM, Didier CADRO, Valérie NIESCIEREWICZ, Jean CHARRIER pouvoir à Lydia MEIGNEN, Eloïse BOURREAU GOBIN, pouvoir à Séverine MARCHAND, Michèle QUELLARD pouvoir à André BOUCHER, Philippe CAILLON, suppléé par Jean-François RICARD.*

Secrétaire de séance : *Sylvie GOSLIN*

.....

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;  
**Vu** l'article R. 2221-72 du Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** les instructions comptables et budgétaires M4 ;  
**Vu** sa délibération n° 4.1 du 15 janvier 2020 décidant que le budget annexe des ports en régie du syndicat mixte les ports de l'Atlantique serait présenté sous la nomenclature budgétaire M4 ;  
**Vu** sa délibération n° 4.1 du 23 janvier 2023 portant sur les orientations budgétaires du syndicat mixte ;  
**Vu** le projet de budget primitif annexe des ports en régie SPIC pour l'année 2023 ;

**Considérant** que le syndicat mixte les ports de plaisance et de pêche de Loire-Atlantique dispose d'un budget principal pour ce qui concerne son activité de service public administratif et de trois budgets annexes, dont le budget consacré aux ports gérés en régie, pour ses activités de Service public industriel et commercial ;

**Entendu le Rapport de la Présidente**, qui expose les dépenses et les recettes de ce budget primitif annexe des ports en régie relatif au service public industriel et commercial (SPIC) du syndicat mixte des ports, des pêcheries et de pêche de Loire-Atlantique ;

### SECTION D'EXPLOITATION

Les recettes et dépenses d'exploitation s'établissent à 641 500 €.

#### **En recettes**

Les seules recettes d'exploitation du budget annexe des ports en régie sont constituées, d'une part, par des « **produits de service** » au **chapitre 70** attendus à 554 500 € en 2023, et d'autre part, d'une recette d'ordre budgétaire entre sections de 87 000 € correspondant à des « **reprises de subventions** » sur le **chapitre 042**.

#### **En dépenses**

Les principales dépenses concernent le **chapitre 011 « charges générales »** pour 110 000 €, (dépenses courantes de maintenance et de petits équipements), et le **chapitre 65 « autres charges de gestion »** à hauteur de 275 071,11 € afin de prévoir le remboursement des charges de personnel au budget principal.

Le **chapitre 66 « charges financières »** est crédité de 3 928,89 € afin de régler les intérêts des emprunts contractés par les Communes, anciennes autorités portuaires, et désormais repris par Les Ports de Loire-Atlantique.

L'abondement du **chapitre 67 « charges exceptionnelles »** pour un montant de 2 500 € permettra, entre autres, de faire face à d'éventuels besoins de remboursements d'usagers.

Les dépenses d'ordre budgétaire sont, elles, prévues sur le **chapitre 042 « dotations aux amortissements »** pour 250 000€.

Au total, la section d'exploitation s'équilibre, en recettes et en dépenses, à **641 500 €**.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes et dépenses d'investissement s'établissent à 890 696 €.

#### **En recettes**

Elles proviennent essentiellement d'opérations d'ordre budgétaire : 250 000 € liées aux « **dotations sur amortissements** » au **chapitre 040** et 200 000 € sur le **chapitre 041 « opérations patrimoniales »**.

Un emprunt d'équilibre de 36 796 € est prévu au **chapitre 16 « emprunts et dette »** dans l'attente de l'affectation du résultat de l'exercice 2022 et de l'adoption du budget supplémentaire.

Cependant, ces ressources budgétaires ne suffisant pas pour faire face aux dépenses d'investissement sans augmentation excessive des tarifs des usagers, 403 900 € de crédits sont prévus au **chapitre 13 « subventions d'investissement reçues »**, en provenance du budget principal.

#### **En dépenses**

Le **chapitre 16 « emprunts et dettes »** est doté de 14 367,31 € pour faire face aux remboursements du capital des emprunts contractés par les communes, anciennes autorités portuaires, repris par le Syndicat mixte.

235 073,69 € sont inscrits au **chapitre 20 « immobilisations incorporelles »** [avec les restes à réaliser 2022], pour différentes études : requalification du port de la Gravette, démarche de certification « ports propres » des 3 ports, étude de programmation pour le port de Préfailles. Concernant l'étude du port de Préfailles, 15 000 € de crédits sont prévus en 2023 sur une enveloppe estimée de 50 000 € (lancement de la consultation d'ici l'automne).

À noter 24 541 € de restes à réaliser 2022 [études certification ports propres, logiciel SEAPORT].



Les 354 255 € de dépenses nouvelles du chapitre 21 « immobilisations corporelles » (avec les restes à réaliser 2022) correspondent à divers investissements, dont l'importante remise en état des potences, la rénovation des mouillages, notamment à Préfailles, la rénovation des écluses du Calais et la barrière d'accès sur le port de Comberge, de nouvelles bornes électricité et eau, l'entretien du patrimoine...  
À noter 12 255 € de reste à réaliser 2022 (pompes de relevage du port de Comberge).

Les recettes et les dépenses d'ordre budgétaire, en investissement, sont inscrites au chapitre 041 « opérations patrimoniales », à hauteur de 200 000 €, et au chapitre 040 « reprises de subventions » pour 87 000 €.

La section d'investissement s'équilibre, en recettes comme en dépenses, à 890 696 €.

Ainsi, le budget primitif 2023 des ports en régie (SPIC) du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique s'établit, en dépenses et en recettes, à

- 641 500 € pour l'exploitation
- 890 696 € pour l'investissement

### LE COMITÉ SYNDICAL

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de voter le Budget Primitif Annexe des ports en régie SPIC 2023 par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- **APPROUVE** le budget primitif des ports en régie SPIC 2023 tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager les dépenses qui y sont inscrites.

Fait et délibéré à La Turballe, en séance publique,  
le 10 mars 2023

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME**

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE  
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE  
DE LOIRE-ATLANTIQUE**



Lydia MEIGNEN

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le



ID : 044-200091007-20230310-2023031042-DE